L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand assortiment de meubles de maison.

Jules Mazerat vs Jose P. Molina.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74499—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 15 février 1904 à 10 30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dans mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres

Un lot de meubles de maison assorti, installations, divers, etc., d'après inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions — Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Charles Lonque, avocat pour le plaignant.
4 fév—4 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée dans le Quatrième District.

Portant les Nos municipaux 2024 et 2026 rue Annonciation, entre St André et Josephine.

The Peoples Homestead Association vs John E. Kelley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 72,053—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 février 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant dans le Quatrième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, St André et Joséphine, désigné comme le No 11 A, sur un plan d'Octave J. Morel, le 27 novembre 1874, déposé parmi les registres d'Octave J. Morel, notaire, et mesurant trente et un pieds, onze pouces et sept lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds, huit pouces et six lignes, lequel lot formant partie du lot original No 11 sur un plan de l'ancienne ville de Lafayette.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Carroll & Carroll, avocats pour la plaignante.

9 jan—9 15 22 29 — fév 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District.

Portant le No municipal 2710 rue Royale, entre les rues Port et St-Ferdinand.

Succession de John Eli Pierce vs John William Dever.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72,206—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 4 février 1904 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations et dépendances de quelque façon y appartenant ou en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Royale, Port, St-Ferdinand et Architecte, désigné comme lot No 18 sur un plan dressé par L. Surgi, député voyer, le 17 mars 1841, déposé en le bureau de Louis T. Caire, anciennement un notaire en cette ville, ledit lot ayant vingt six pieds et trois pouces de face sur chacune des rues Royale et Architecte sur une profondeur de cent trente huit pieds un pouce et trois lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

McCloskey & Benedict, avocats pour la plaignante.

2 janv—2 4 7 15 22 29—fév 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Quatrième District.

Peoples Homestead Association vs Mme Margaret Gorman, veuve de Michael E. Dolin et succession de Michael E. Dolin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 68,714 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 mars 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Marie, St André, Rousseau et Religieuse, et mesurant trente quatre pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Ste Marie par quatre vingt pieds, un pouce et cinq lignes de face à la rue Rousseau et quatre vingt huit pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté et soixante dix sept pieds, huit pouces et quatre lignes dans le fond ensemble avec le droit d'usage d'une allée commune dans le fond de douze pieds de largeur et s'ouvrant sur la rue Rousseau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Carroll & Carroll, avocats pour la plaignante.

29 jan—29 — fév 5 12 19 26 — mars 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Troisième District,

Portant le No municipal 2501 rue Villeré.

Albert J. Smith vs les héritiers de Blanch Kleeber, femme décédée de Edward Michon

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,346—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 25 février 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 611, borné par les rues Villeré (autrefois Girod), Robertson et Arts et l'avenue Lafayette, désigné par le No Vingt sur un croquis annexé à un acte de vente pardevant A. Duboucourt, notaire, le 16 juillet 1866 et mesurant cinquante quatre pieds quatre pouces de face à la rue Villeré, quarante-un pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Arts, soixante huit pieds, huit pouces et une ligne sur la ligne le divisant du lot No 19 et quarante quatre pieds, quatre pouces et une ligne sur la ligne du fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Wynne G. Rogers, avocat pour le plaignant.

23jan—23 29—fév 5 12 19 25

THE INDIAN ANTI-MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille ..... 25c.
Grand flacon ..... 50c.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Patrick Gallagher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,443, Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Margaret Gallagher, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Jno. B. Fisher, avocat. 4 fév—4 8 13

Succession de H. M. et L. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 733 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Laura Hyams Thomas, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 4 fév—4 8 13

Succession de Nicholas J. Keating.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71 104— Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Cecil Keating, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. M. D. Dimitry, avocat. 3 fév—3 7 12

Succession de Mme Elizabeth Englert

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 72 622—Division E—Attendu que Eugène Barousse a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth Englert, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier — Zengel, Thomas & Suthon, avocats. 2fév—2 6 11

Succession de Henry Bardt et femme, Fredericka Lang.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 72,605—Division C — Attendu que Frederick William Bardt a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Bardt et femme Fredericka Lang, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — G. G. Kronenberger, avocat. 31 jan—31—fév 4 9

Succession de Carmelite Carcagné, femme de Marco Desina.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 72,170—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire de tutelle et d'administration, présenté par Marco Desina, tuteur, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte, par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — James Legendre, avocat. 27 jan—27 31—fév 5

Succession de Mlle Emeline Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 72,006 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté Edward Toby, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—R. H. Browne, avocat. 26 jan—26 30—fév 4

Succession de Mme Maria Redenbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 65 839—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Lambert Belbeze, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL Greffier. Wynne G. Rogers, Arthur Landry, A. J. Rossi, avocats. 27 janv—27 31 — fév 5

Succession de Paul Fournier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72,291—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Omer Villeré, exécuteur testamentaire dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte et ledit exécuteur déchargé. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 26 jan—26 30 — fév 4

AVIS AUX CREANCIERS.

The Parkersburg Mill Co. of Parkersburg, West Virginia et als Versus C. F. Laitner Manfg Co. Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,370—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry L. Bergey, receveur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Edgar M. Cahn, avocat. 3 fév—3 7 12

Dan Lewis et al vs Geo. Hawthorne et la Firemen's & Firemen's Union of the Gulf Coast.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 71 630 — Division C— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Rixford J. Lincoln, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Stafford & Lambert, Frank McGloin, avocats. 31 jan—31 - fev 4 9

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Beaux Emplacements pour Bâtir. Sixième District,

Situés Avenue Peters et rue Camp, rues Octavie et Camp, rue Octavie,

Aussi un cottage double, Nos 5421 et 5423 rue du Camp ; certains d'augmenter en valeur.

Dans la succession de Jean Philip Marinque, No 72 545 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau No 342 rue Carondelet—MARDI, le 8 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 3 février 1904 par l'Hon. George H. Théard, juge de susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet No 248, borné par l'avenue Peters, les rues Camp, Octavie et Chestnut, mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Camp. Les lots ci-dessus seront vendus ensemble.

2° Deux certains lots de terre situés dans le même ilet que les ci-dessus, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Octavie. Les dits lots devant être offerts et vendus séparément.

3° Un certain lot ou morceau de terre situé dans le même ilet que les ci-dessus, mesurant 42 pieds de face à la rue Octavie, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet que les ci-dessus, mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un magnifique cottage double connu comme 5421 et 5423 rue du Camp, construit depuis moins de deux ans, rapportant un revenu de trente dollars par mois.

5° Toute la propriété meublée consistant en un lot d'articles de ménage et d'une serre. Le tout d'après l'inventaire dans ladite succession, dont le tout sera vendu au même endroit et moment.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes de ville et d'état pour l'année 1904 sur les propriétés vendues respectivement, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec CICERO A. RAMSEY, encanteur et agent de propriétés foncières, No 342 rue Carondelet. L'acte de vente pardevant Eraste Villrine, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Kossuth V. Richard, avocat.
4 fév—4 7 14 21 28—mars 6 7 8

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

UNE ENCOIGNURE DESIRABLE

Rue Fréret à l'encoignure de la rue Quatrième.

Succession de Isabel A. Williams, veuve du défunt Louis Charleston.

No 72,019—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido, près Carondelet, MARDI, le 1er mars 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 25 janvier 1904 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir :

Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Fréret, Troisième et Locust, désignée comme lot A et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Fréret sur 92 pieds, 4 pouces et 7 lignes de profondeur et façade à la rue Quatrième, entre lignes parallèles ; le tout d'après un croquis annexé à une vente à Mme Isabella Charleston passé pardevant Benjamin Ory, notaire daté le 8 mars 1894.

Conditions Comptant—L'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur qui aussi assumera les taxes de 1904, au-dessus et en plus du prix de la vente ; 10 0/0 comptant déposé au moment de l'adjudication ; prix de la vente.

ERNEST A. CARRERE.
Encanteur, No 806 rue Perdido.
27 jan—27 31—fév 7 14 21 28—mars 1

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

No 915 rue Dupré, entre St Philippe et Dumaine.

A L'ENCAN,

A LA BOURSE, 311 RUE BARONNE.

Jeudi, 18 février 1904, à Midi

No 67,991 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A

Succession de Eugenie Millon, femme de Ernest Boutin.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 13 janvier 1904, et adressé à J. L. Onorato, encanteur je vendrai à l'heure et endroit ci-dessus indiqué, sans limite ni réserve, la propriété foncière ci-après :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gayoso, Dupré, Dumaine, St Philippe et Bellechasse, désigné comme lots 16 et 17 dudit ilet, d'après un plan fait par J. F. Braun, voyer, daté le 12 janvier 1855, déposé dans l'étude de W. I. Hodgson, d'après lequel dit plan lesdits lots mesurant chacun 32 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Dupré sur 141 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant, sans limite ; l'acte de vente devant être passé pardevant Charles Schpeidau, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904, et déposer 10-0/0 du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriété Foncières, 303 rue Baronne

W. W. Wall, avocat bureau 318 rue Carondelet. 17 jan—17 24 31—fev 7 14 18

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques à deux étages,

714 RUE TOULOUSE,

Entre les rues Royale et Bourbon,

Contenant neuf chambres, vestibule au rez-de-chaussée et aux étages supérieurs, jolie galerie sur la façade, gaz et installations partout. Deux citernes.—Succession de Louise Laine—Cour Civile de Distr et pour la paroisse d'Orléans Division B. No 72 363 Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 1er mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas A. Brennan, encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 29 janvier 1904, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec améliorations dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 68, borné par les rues Toulouse, St Louis, Bourbon et Royale, mesurant vingt six (26) pieds neuf (9) pouces de face à la rue Toulouse sur soixante trois (63) pieds (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le tout plus ou moins.

Conditions comptant — L'acquéreur devant payer les taxes de 1904 et l'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire. Faire un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

30 jan—30 31—fév 7 14 21 28—mars 1

VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer.

Interdiction de Charlotte Schmidt.

No 70,143 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER —Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune— MARDI, le 8 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté le 26 janvier 1904 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de valeurs ci-après décrites à savoir—

Cette propriété bâtie situé et renumérotée à l'encoignure des rues Huitième et Chestnut désigné par les Nos 1301 et 1303 rue Huitième et Nos 3017, 3019, 3025 et 3027 rue Chestnut, plus complètement décrite comme suit à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 83, borné par les rues Chestnut, Cellaie, Huitième et Septième. Ledit lot est désigné par Henry Moelhausen, architecte et voyer, comme lot No — sur un plan déposé en l'étude de Lucien Herman, ancien notaire en cette ville et mesurant 32 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds et façade à la rue Chestnut. Située dans une des meilleures sections du district supérieur, cette propriété rapporte un revenu annuel de $540.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets ; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 pour cent comptant pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant Bassière Romeu, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 jan—31—fev 7 14 21 28—mars 6 8

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MME VEUVE ELIZABETH ALTON.

No 72,483 — Cour Civile de District, Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau, 830 rue Commune — JEUDI, le 25 février 1904, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, à midi, conformément à un ordre rendu et daté le 20 janvier 1904, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

Un lot de terre avec les améliorations situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Antoine, Bourbon, autrefois Bagatelle, Prieur et Roman, désigné comme lot No 20, d'après le plan fait par J. Pilié, voyer, daté le 18 mai 1839, et mesurant plus ou moins 26 pieds 11 pouces de face à la rue St Antoine sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Prieur et formant l'encoignure des rues St Antoine et Prieur.

Conditions—Comptant—L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1904, faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente, et l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant E. L. Weil, notaire, bâtisse Hennen.

Jos. Laufenschleger, avocat.
24 jan—24 31 - fév 7 14 21 25

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI le 25 février 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre de la 10me Cour de district pour la Paroisse de Concordia, Etat de la Louisiane, daté le 12 janvier 1904, dans la succession de Fanny Chotard, décédée, les propriétés ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne et l'un mesurant 52 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Carondelet la même largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Girod de 95 pieds 3 pouces 1 ligne entre lignes parallèles et l'autre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Girod sur 128 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un devis dressé par W. T. Thompson, voyer, le 24 juillet 1860.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant P. J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 jan—24 31—fév 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Simple,

No 2304 rue St-Louis.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, le 4 février 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 24 déc. 1903, de l'Hon George H. Théard juge de la Cour Civile de District, Division E, dans la succession de John Coffee et Mme Maria Higgins, No 71,296 du dossier de ladite Cour, la propriété ci après décrite, à savoir :

Le joli cottage simple en bois à un étage No 2304 rue St Louis, dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Louis, Conti, Miro et Touti, contenant 5 chambres, citerne, hangar, etc. Sur le côté est une grande entrée pour voiture ou wagon. Le lot de terre est décrit comme étant situé dans l'ilet No 300, borné comme il est dit plus haut, est désigné par le No 17 et mesurant 27 pieds de face à la rue St Louis, sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. La rue St Louis est asphaltée. La propriété constituera une jolie petite résidence ou bien paiera comme un placement. Près des lignes de chars, marchés, écoles et églises.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant et payant les taxes dues et exigibles en 1904 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

James B. Kosser, Jr, avocat.
3 jan—3 10 17 24 31—fév 4

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, 124 rue N. Rendon.

DEUX LOTS DE TERRE,

Rue Douane près de la rue Rendon.

Succession de Peter Kelley.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI, le 18 février 1904, à midi, à la Bourse, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Div. E daté le 11 janvier 1904, en succession de Peter Kelley, (Dossier, 72,375) il sera vendu à l'encan.

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le 2ème District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rendon, Lopez, Canal et Douane, désigné comme lot 13, mesurant 30 pieds à la rue Rendon sur 123 pieds 8 pouces de profondeur.

Les améliorations comprenant un cottage simple joli et confortable connu comme 124 rue N. Rendon.

2° Deux lots dans le même ilet que ci-dessus, désignés comme lots 16 et 17 mesurant chacun 30' 6" de face à la rue Douane sur 109' 6" de profondeur. Ensemble avec une grande et substantielle écurie.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance en un ou en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an et les clauses usuelles.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant J. Max Quérouze, notaire, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Hugues J. de la Vergne, avocat.
17 jan—17 24 31—fév 7 14 18

ASSURANCES.

Deuxième état annuel

DE LA

Compagnie d'Assurance Germania

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE

Pour l'année finissant le 31 décembre 1903.

Recettes :			
Primes de feu écrites	$90,750 13		
Ajoutes : primes non expirées de 1902	23 231 19		
		$113 981 32	
Ajoutes : intérêt et profits et pertes		4,611 98	
		$118 623 30	
Réserve pour :			
Moins :			
Primes non expirées pour l'année 1903	35 060 80		
Pertes sur feu non payées	2,350 00		
		37,410 80	
		$81,212 50	
Débours :			
Primes de feu	$25,525 54		
Réassurances	6,558 56		
Primes remises	7,360 18		
Commissions	9 709 42		
Taxes et licences	4,370 64		
Salaires et dépenses générales	12,212 18		
		65,986 52	
Profit net sur les affaires de l'année		$15,225 98	
Réservé pour :			
Dividende 4 0/0 maintenant payable	$4,000 00		
Porté au fond de surplus	11,225 98		
		15 225 98	

ACTIF.

Primes en voie de collection	15,445 61	
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et de l'Etat de la Louisiane	139,700 00	
Comptant en mains et en banque	6,184 30	
		$161,329 91

PASSIF.

Stock capital	$100,000 00	
Réservé pour primes non expirées	35,060 80	
Réservé pour pertes non payées	2,350 00	
Dividende 4 0/0 maintenant payable	4 000 00	
Fonds de surplus	19,919 11	
		161,329 91

Le tableau ci dessus est un transcrit vrai et correct des livres de la compagnie

J. E. MERILH, Vice-Président
OTTO T. MAYER, Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, Lne, ce 15me jour de janvier 1904.

GEORGE C. WALSHE
17 janv—1m Notaire Public.

Vingt-et-Unième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1903.

Primes reçues :		
Reçues d'incendie	$218 015 64	
Reçues de rivières	4,119 89	
Reçues de mer	945 57	
	$223,082 10	
Ajoutés : Primes renouvelées de 1902	96,856 83	
		$319 938 93
Moins : Primes non échues de 1903	102,830 46	
		$217,108 47
A déduire—		
Primes de feu remises	$30,617 97	
Réassurances de feu	21,805 17	
Réassurances de rivière	89 06	
Réassurances de mer	49 75	
		52,561 94
Primes net		$164,546 53
Ajouté intérêts et escomptes	$12,252 26	
Sauvetage de pertes de rivière 1902	348 59	
	$12,600